#### ANNEXE B - APPENDICE 8

## ATTESTATION DE L'ABSENCE D'INDEMNITÉS ANTÉRIEURES

### **AVERTISSEMENT**

Le présent formulaire d'Attestation de l'absence d'indemnités antérieures est un élément du processus de règlement à l'amiable.

Le Canada et les parties au recours collectif Tiller ont convenu que les demanderesses potentielles qui ont déjà réglé une poursuite civile, un grief ou une plainte de harcèlement pour lequel une indemnité a été demandée, y compris une demande d'indemnisation au régime provincial ou territorial d'indemnisation des travailleurs ou une plainte auprès du Tribunal canadien des droits de la personne, relative aux mêmes événements et préjudices qui sont visés par le formulaire de réclamation, ne pourront pas participer au présent processus. C'est pourquoi vous devez attester ne pas avoir reçu d'indemnisation d'une quelconque source concernant les mêmes événements ou préjudices pour lesquels vous faites une demande dans le cadre du présent règlement.

Si vous avez des questions sur le présent formulaire ou sur le processus indépendant de réclamation, composez le XXXX ou envoyez vos questions par courriel à XXXX.

# TRANSMISSION DU FORMULAIRE ATTESTATION DE L'ABSENCE D'INDEMNITÉS ANTÉRIEURES DÛMENT REMPLI

Vous devez faire parvenir le formulaire Attestation de l'absence d'indemnités antérieures dûment rempli et accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement et des documents à l'appui, à l'administrateur indépendant, dans les 180 jours suivant la date de mise en œuvre, cette date étant celle du XXXX. Vous n'avez pas à envoyer le formulaire Attestation de l'absence d'indemnités antérieures immédiatement, mais vous devez l'envoyer avant le XXXX afin d'être admissible à une indemnisation.

APRÈS AVOIR REMPLI LE FORMULAIRE ATTESTATION DE L'ABSENCE D'INDEMNITÉS ANTÉRIEURES, N'OUBLIEZ PAS :

- de relire vos réponses et de vous assurer qu'elles sont le plus complètes possible;
- de faire une copie du formulaire de réclamation pour vos dossiers.

Le formulaire doit être rempli et envoyé à l'administrateur, avec les documents pertinents et une photocopie d'une pièce d'identité délivrée par un gouvernement. S'il est plus utile de le faire ainsi, vous pouvez remplir le formulaire en ligne sur le serveur protégé géré par l'administrateur. Si vous préférez le remplir à la main, retournez-le par la poste et **NON** par courriel. Si vous avez reçu le formulaire par la poste, utilisez à cette fin l'enveloppe-réponse timbrée qui l'accompagnait. Si vous n'avez pas d'enveloppe-réponse, mettez le formulaire et tous les documents nécessaires dans une enveloppe que vous adresserez comme suit :

Lettre confidentielle Bureau de l'administrateur XXX XXX

TOUTES LES RÉCLAMATIONS SONT CONFIDENTIELLES.

# ATTESTATION DE L'ABSENCE D'INDEMNITÉS ANTÉRIEURES

## **DÉCLARATION**

Je,	, de la ville de
	dans la province ou le territoire de
, DÉCLARE SOLENNELL	EMENT CE QUI SUIT:
D'INDEMNISATION, Y COMPRIS UNE DEMAND TERRITORIAL D'INDEMNISATION DES TRAVAII CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE	GRIEF OU UNE PLAINTE DE HARCÈLEMENT AUX FINS DE D'INDEMNISATION AU RÉGIME PROVINCIAL OU LLEURS OU UNE PLAINTE AUPRÈS DU TRIBUNAL E, CONCERNANT LES MÊMES ÉVÉNEMENTS OU MANDE DANS LE CADRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT.
allégations en se procurant auprès de tiers, y compri bénévolat ou la GRC, les renseignements nécessaire	dépendant peut vérifier la véracité de mes déclarations et les mon employeur, l'organisation pour laquelle je faisais du les pour évaluer correctement mon attestation de l'absence t doit présenter à la demanderesse tout renseignement onner l'occasion de le réfuter.
antérieures sont exacts, qu'ils aient été fournis par d'Attestation de l'absence d'indemnités antérieures	présent formulaire d'Attestation de l'absence d'indemnités moi ou en mon nom. Si quelqu'un a rempli le formulaire pour moi, j'atteste que la personne m'a lu tout ce qu'elle esoin pour comprendre le contenu du formulaire rempli et que ces renseignements sont exacts.
	E ATTESTATION DE L'ABSENCE D'INDEMNITÉS ANTÉRIEURES A LE FION CONTENUE DANS LADITE ATTESTATION ET DANS SES S AFFIRMATION SOLENNELLE).
Signature du témoin	Signature de la demanderesse (ou du tuteur)
(Le témoin doit être un commissaire aux serments ou une personne que vous connaissez personnellement. Il doit vous voir signer le formulaire, mais n'est pas tenu de le lire.)	
Nom du témoin en caractères d'imprimerie	-
Date (jour/mois/année)	Date (jour/mois/année)